

## **Un accès facilité aux soins bucco-dentaires dans le cadre de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé**

### **L'accès aux soins bucco-dentaires pour les plus démunis : une priorité de santé publique**

Depuis le 9 décembre dernier, la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) bucco-dentaire renforce l'offre de soins proposée dans le dispositif PASS existant, depuis de nombreuses années, sur les sites des hôpitaux de Lorient et de Quimperlé du Groupe Hospitalier Bretagne Sud. Elle s'inscrit dans le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis.

Ainsi, sont proposées des consultations bucco-dentaires mais également un accompagnement dans les démarches nécessaires à l'ouverture des droits pour permettre le retour vers le « droit commun » pour les prises en charge médicale et dentaire.

En effet, l'hygiène bucco-dentaire est un critère d'insertion sociale et professionnelle important pour l'ensemble de la population. L'enjeu est de répondre aux besoins de personnes qui ne disposent pas encore forcément d'une couverture sociale ou de moyens financiers leur permettant d'accéder à l'offre de soins de droit commun, afin que le critère de l'hygiène bucco-dentaire ne représente pas une perte de chance pour leur insertion.

### **Un parcours de soins coordonné**

Après une consultation à la PASS généraliste située à l'Hôpital du Scorff, consultation qui est demandée soit par des intervenants sociaux, des associations caritatives ou un passage au service d'accueil des urgences, les praticiens de la PASS généraliste identifient le besoin et le degré d'urgence d'une consultation bucco-dentaire. Une assistante sociale PASS réalise l'évaluation sociale du patient. A la suite, un rendez-vous pour une consultation bucco-dentaire

est pris. Le patient est reçu par l'un des deux chirurgiens-dentistes (Dr Pierre GRASSET ou Dr Bruno PIER DOMINICO) qui réalise la consultation et les premiers soins dentaires. Ces soins sont répartis sur plusieurs rendez-vous de consultation PASS dentaire puis une orientation du patient est proposée pour la poursuite des soins en cabinet dentaire de ville.

### **Pour des personnes en situation de précarité**

Les bénéficiaires de la PASS bucco-dentaire sont des personnes en situation de précarité qui du fait de leur situation sociale, économique ou familiale (absence de droits de santé ouverts ou partiellement, situation d'isolement, public allophone ne parlant pas le français, personne démunie sans domicile, etc.) entraîne des difficultés d'accès aux soins.

### **En mutualisant des équipements existants**

Le GHBS disposait déjà d'un cabinet dentaire sur le site de Kerbernès, initialement destiné aux consultations pour les résidents. Ce cabinet n'étant pas utilisé tous les jours, la mutualisation a permis de proposer son utilisation pour que la PASS dentaire puisse se tenir tous les mardis.

### **Et en constituant une équipe dédiée grâce à des crédits spécifiques**

Deux chirurgiens-dentistes assurent une journée de consultation par semaine (le mardi), le Dr Pierre GRASSET et le Dr Bruno PIER DOMENICO, assistés d'une assistante dentaire et d'une assistante médico-administrative.

Chaque mardi, entre 8 et 9 patients sont pris en charge en consultation à la journée.